

Les chimères prennent la réalité des choses : à voir ces fantômes dans le lointain on dirait des hommes. Ne croyez pas que, d'un côté, il y a toute la population louisianaise, de l'autre le clergé dans l'isolement. Le clergé compte, dans son camp, de hautes positions sociales, des noms honorables, une foule de jeunes gens distingués qui ont bien le courage de leur opinion, mais qui mettent la raison et la dignité au-dessus de la passion. On a monté la tête à la plus grande partie de notre jeunesse par de grands mots : c'est la raison de ceux qui n'en ont pas. Ces jeunes gens se sont pris d'un soudain enthousiasme pour la sainte cause de la liberté, incarnée dans la personne des marguilliers, et, dans les fumées de ce feu de paille, ils ont jeté leurs cris d'anathème. Ils ont d'abord brisé les vitres, plus tard ils le regretteront. C'est là l'idée que je me fais de la morale des peuples. Les esprits sans conviction n'ont point de persévérance. Ils se passionnent, ils s'enthousiasment, mais ils redeviennent sobres. Le calme reviendra.

Ce sont ces clameurs qui vous ont abusé, je le vois. Vous avez pris ces voix tumultueuses pour les protestations de tout un peuple s'insurgeant contre le joug ecclésiastique. On s'y tromperait à moins.

Deux faits dominant tous ces événements : la fermeture de notre vieille cathédrale et l'établissement d'un journal catholique. Cette feuille est rédigée avec talent, et surtout avec indépendance. Née au milieu des orages, elle a pris des allures militantes peu en harmonie avec cet esprit de paix et de conciliation qui va si bien à sa mission.

Une fois la tempête passée, elle laissera là, je l'espère, son bagage de polémique acérée, sa manière satyrique et mordante. Ce n'est point par le sarcasme qu'on porte la conviction. Maintenant, pour se défendre, on la force d'attaquer : rien de plus légitime. Mais cette lutte ne peut durer. L'embrâsement gagnera de tous les côtés qui se feront. Après avoir posé le véritable état de la question, la feuille catholique doit elle-même sonner la retraite. Qu'elle vogue paisiblement, les vœux de tous ceux qui aiment la Louisiane lui sont acquis.

L'émeute qui a saccagé l'imprimerie du *Bon Sens* n'a aucun trait à l'affaire des marguilliers. C'est tout bonnement, ou tout méchamment une chanson obscène publiée contre quelque candidat à une place de Recorder, qui a provoqué ce scandale public. Nous avons souvent à gémir sur de pareilles misères, et ces atteintes, portées à l'ordre social, doivent enfin cesser parmi nous. Elles sont vivement et douloureusement ressenties de tout le monde.

Sans la coupable initiative du libelliste, l'émeute n'eût pas eu lieu, sans doute ; c'est là la source mais sine d'où est venu le scandale. Mais les bons citoyens se sont émus de l'abaissement où sont tombées nos lois, et la justice informe contre les émeutiers. Le grand jury vient d'adresser au juge de la Cour Criminelle un rapport qui a fait quelque sensation, dans lequel il invite l'avocat-général à poursuivre immédiatement le duel. Que le ciel nous envoie enfin des hommes, car ce ne sont pas les institutions qui nous manquent.

J'ai pour mon pays un enthousiasme profond. Je vais dire, dans une autre lettre, ma pensée sur ce point. Il y a aussi le côté moral et social qu'il importe de fixer sérieusement. Faible de nombre, presque sans capitaux, qu'a fait notre population ? S'il faut que nous devenions un jour un peuple de commis ou d'oisifs, que nos destinées s'accomplissent ! Le plus grand de nos malheurs, ce n'est pas cela, c'est l'absence d'une opinion publique. L'opinion publique est nécessaire dans les sociétés modernes ; elle donne la mesure de l'intelligence et de la moralité des peuples. Les chefs de la société ont souvent besoin de la manifestation de cette opinion publique, pour se guider ou s'y appuyer. Ici, rien. L'opinion publique est le privilège de quelques hommes qui donnent le mot d'ordre à leurs satellites. Ce qu'ils ont décidé devient la volonté générale, du moins on le dit.

Ne croyez pas que par ces réflexions je veuille m'associer à ces voix malveillantes qui ont tant inventé au détriment de ce pays. La vérité, en fin de compte, ne doit pas rester au fond d'un puits. L'histoire contemporaine doit tout dire avec sincérité ; et si le mal l'emporte, qu'il en ressorte, au moins, un enseignement pour la génération qui va bientôt prendre notre place.

UN ORLÉANAIS

— Nous voyons avec plaisir que des hommes honorables, des pères de famille de la Nouvelle-Orléans, ont convoqué une assemblée publique, dans le but de prévenir les conséquences fâcheuses qu'aurait la prolongation de la fermeture de la cathédrale, par suite de la retraite du clergé catholique. Cette réunion aura lieu immédiatement après le retour de l'évêque qui était absent. On se propose d'envoyer auprès du prélat une députation chargée de lui faire connaître les résolutions qui auront été prises. C'est là une louable initiative. Mais il faut, pour qu'elle soit efficace, que les concessions des deux partis dissidents soient réciproques. Si l'on se bornait à demander au clergé un retour, sans garantie contre le renouvellement des tracasseries dont il se croit victime, l'appel conciliatoire qu'on veut lui adresser serait malheureux, en ce sens qu'il serait évidemment rejeté et qu'il attiserait le feu des passions qu'il aurait paru vouloir éteindre.

— Une personne bien informée, dit l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans, nous a assuré hier soir que l'Eglise Cathédrale de St-Louis allait être ouverte de nouveau aux fidèles, et qu'un prêtre, agréé par l'évêque et les Marguilliers, devait y officier aujourd'hui, 14 décembre.

Nous désirons vivement que cette nouvelle, donnée par l'*Abeille*, se confirme.

EGLISE ST-VINCENT-DE-PAUL.—Une indisposition nous a empêché d'assister au début du prédicateur français, chargé du service religieux de l'Eglise de Canal-Street. Mais nos compatriotes de New-York s'accordent à dire que ce début a été des plus satisfaisants. Nous en parlerons sciemment, nous l'espérons, dans notre numéro de mardi prochain.

— Le 30 décembre, il a été présenté à la considération du sénat américain un projet de loi ayant pour but de décréter l'occupation et la colonisation du territoire d'Oregon par les Etats-Unis. Le bill pose en principe que "les titres des Etats-Unis sur le territoire d'Oregon sont certains et ne se ont point abandonnés." Il ordonne, ensuite 1°. qu'une ligne de postes militaires, sera établie depuis certains points déterminés des rivières Missouri et Arkansas, jusqu'aux meilleures passes d'entrée de la vallée d'Oregon et jusqu'à l'embouchure de la rivière Columbia ou ses environs ; 2°. qu'une section de terre sera accordée à chaque colon ; 3°. que deux agens nouveaux seront nommés pour défendre les intérêts des Etats-Unis vis à vis des tribus indiennes de l'Ouest. 4°. que la juridiction civile et criminelle de la cour suprême et des cours de district du territoire de l'Iowa sera étendue jusqu'aux limites de l'Oregon, avec appointment de juges et organisation de tribunaux ; 5°. qu'une somme suffisante sera consacrée à l'exécution de ce décret.

Comme on le voit, c'est une prise de possession complète que demande le bill. Il trancherait avec le glaive du fait le nœud si compliqué du droit. Le sénat des Etats-Unis sanctionnera-t-il ce hardi procédé renouvelé d'Alexandre ? Cela est douteux. Déjà le parti de la paix s'est effrayé de la témérité du bill et de l'audace de son préambule, qui, dans ses deux lignes, est gros de guerre. Les *firemen* du sénat ont donc immédiatement dirigé les pompes de leurs amendemens réfrigérans sur ce foyer naissant d'incendie ; on a demandé la radiation du dit préambule et de quelques autres membres de phrase déplaisans par leur virilité. Cette castration sera-t-elle opérée ? Le parti des eunuques l'emportera-t-il ? Nous le craignons. Nous devons dire, cependant, que si l'on en croit certains symptômes, on est décidé à faire quelque chose et à sortir de l'indécision dans laquelle cette question a été laissée depuis si longtems. Le pas immense que l'ambition anglaise vient de faire en Chine a démontré aux Américains, ces Anglois du nouveau monde, la nécessité pressante pour eux de prendre leurs précautions contre leurs frères et rivaux de l'ancien. Ce sentiment public pourra donner une impulsion assez puissante au bill qui propose l'occupation de l'Oregon, pour que ce bill soit adopté, sinon dans sa teneur actuelle, au moins dans un langage qui pose avec netteté les prétentions américaines.

D'ailleurs la démonstration qui, sous ce rapport, a été faite dans le sénat, vient d'être suivie d'une démonstration plus significative encore de la part du gouvernement américain. Obéissant aux mêmes instincts, aux mêmes devoirs nationaux, le président a adressé, le 31 décembre, à la chambre des représentans, un message spécial dans lequel, faisant allusion à l'extension que la puissance anglaise vient de prendre en Chine, et craignant évidemment que cette puissance ne convoite les Iles Sandwich, le président déclare que le gouvernement américain ne songe à revendiquer aucun contrôle prépondérant sur les îles en question, malgré leur voisinage de ses côtes et les grands rapports commerciaux qui existent entre les deux pays, mais qu'il est décidé à garantir leur indépendance, si quelque gouvernement étranger songeait à y porter atteinte. En conséquence, M. Tyler a marqué au congrès une allocution pour envoyer dans ces îles un consul qui puisse veiller aux intérêts du commerce et de la marine américaine, dont les bâtimens forment les cinq sixièmes de ceux qui trafiquent avec ces parages.

L'intérêt et le droit que les Etats-Unis ont de prendre cette mesure conservatrice sont de toute évidence. Il est important pour eux, pour l'avenir qui leur est ouvert dans l'Ouest, leur terre promise, il est important d'empêcher à l'Angleterre de prendre une position dans l'Créan Pacifique et d'échelonner, pour ainsi dire, sa puissance depuis Hong-Kong, son nouveau Gibraltar, jusqu'à la rivière Columbia. La pensée prévoyante cachée, à cet égard, dans le document de M. Tyler, a été dégagée de ses voiles diplomatiques et mise au jour par M. Cushing, que nous avons appelé son premier ministre dans le Congrès, et qui l'est, en effet, par l'importance presque officielle qui s'attache à ses paroles.

Curieuse progression de la population de New-York et des Etats-Unis. — A tout seigneur tout honneur, dit un vieux proverbe. Nous allons donc placer en tête de ce bulletin le nom de New-York, ce Londres, ce Paris du nouveau monde. On vient de publier le tableau de la progression, suivie par sa population. Cette progression est proportionnellement plus grande que celle de l'Union américaine prise en masse ; elle est peut-être sans égale au monde. Voici le tableau comparé de la marche ascendante suivie par la république modèle, d'une part, et, de l'autre, par la cité reine.

NEW-YORK.		ÉTATS-UNIS.	
En 1800.	60,489	En 1800.	5,305,925
" 1810.	96,373	" 1810.	7,239,814
" 1820.	123,706	" 1820.	9,638,131
" 1830.	203,007	" 1830.	12,866,920
" 1840.	312,710	" 1840.	17,062,566

La moyenne de l'augmentation de la cité est de plus de 51 pour cent pour chaque période de dix années, depuis 1800, et celle du pays, pris dans son ensemble, un peu au-dessous de 34 pour cent. Depuis 1820, la proportion, pour une égale période de tems, a été de 62 pour cent quant à la ville, et de 33 seulement quant à la république.

Si cet accroissement continuait sur le pied de 51 pour cent par chaque pé-